

COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire Date de convocation : 17/04/2024

PRESENTS: MM(es) Alain SOUVRAIN, Michel DUFOUR, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Jean-Pierre REBOURS, Virginie RENOU, Evelyne SERREAU;

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Anne CHESNESEC, Raphaël GUILLOT, Myriam LELONG, Baptiste MALLANGEAU et Anne PRIGENT

PROCURATION(S): Anne CHESNESEC à Evelyne SERREAU, Raphaël GUILLOT à Philippe HUE, Baptiste MALLANGEAU à Jean-Pierre REBOURS et Anne PRIGENT à Virginie RENOU.

Mme Evelyne SERREAU a été nommée secrétaire.

Ordre du jour de la séance :

- 1. Emprunt et ligne de trésorerie pour financement des travaux du programme voirie 2024
- 2. Bornages route de Moulineuf pour élargissement de la voirie communale : achat pour l'euro symbolique aux riverains concernés
- 3. Achat d'illuminations de Noël
- 4. Affaires scolaires : décision sur le maintien ou non de la semaine scolaire de 4 jours
- 5. Subventions pour voyages scolaires à l'école publique et à l'école privée
- 6. Questions diverses

Délibérations adoptées :

Délibération D24042024-1 Décision Modificative n°1-2024 au budget communal 504

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie ainsi qu'il suit le budget principal 2024 :

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de	Augmentation	Diminution de	Augmentation de
	crédits	de crédits	crédits	crédits
Investissement				
Compte 1641 emprunt				70 000 €
Compte 2151 réseaux de voirie		30 000 €		
Compte 2152 installations de voirie		5 000 €		
Compte 21568 matériel incendie		5 000 €		
Compte 2188 autres immobilisations		30 000 €		

Délibération D24042024-2 Emprunt pour financement des travaux du programme voirie et sécurité 2024

Comme prévu au budget primitif 2024, un emprunt est nécessaire pour financer les travaux du programme voirie sécurité 2024.

Après avoir pris connaissance des projets de contrats et des conditions générales de prêts, reçus en mairie suite à consultation,

Le Conseil Municipal de la commune de Coulommiers-la-Tour, décide, à l'unanimité,

* Pour financer les travaux du programme voirie et sécurité 2024, de contracter auprès du CRÉDIT AGRICOLE un emprunt comme suit :

Montant : 200 000.00 € Durée de l'emprunt : 8 ans Périodicité de remboursement : trimestrielle Taux fixe de 3.77 %

Echéances trimestrielles constantes de 7 268.99 €

Remboursement par anticipation : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. Frais commission de mise en place : 200.00 €

- * Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêts à intervenir ainsi que toute pièce s'y rapportant.
- * Le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

Délibération D24042024-3 Emprunt sous la forme d'un prêt relais pour financer les travaux du programme voirie et sécurité 2024

En complément de l'emprunt décidé lors de la présente séance à hauteur de 200 000 € sur 8 ans auprès du Crédit Agricole, il est nécessaire de prévoir un emprunt sous la forme d'un prêt relais afin de pouvoir régler les factures avant l'encaissement des subventions attribuées.

Après avoir pris connaissance des projets de contrats et des conditions générales de prêts, reçus en mairie suite à consultation,

Le Conseil Municipal de la commune de Coulommiers-la-Tour, décide, à l'unanimité,

* Pour régler les factures relatives aux travaux du programme voirie et sécurité 2024, avant l'encaissement des subventions attribuées, de contracter auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE CENTRE un emprunt sous la forme d'un prêt relais comme suit :

Montant : 100 000.00 € Durée de l'emprunt : 2 ans (durée totale en nombre d'échéances : 8)

Périodicité de remboursement : trimestrielle Taux fixe de 3.73 %

Base de calcul des intérêts : 30/360

Remboursement par anticipation : possible à toute date sans indemnité ; Frais de dossier : 100.00 €

* Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêts à intervenir ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Délibération D24042024-4 Achats d'illuminations de Noël

M. le Maire propose aux conseillers de faire l'acquisition de nouvelles illuminations pour les décorations de Noël. Il présente les devis. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers municipaux,

- * Décident de retenir le devis de l'entreprise DISTRI FETES (55310 Tronville) pour l'acquisition de guirlandes lumineuses pour un montant global de 992.90 € HT.
- * Autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- * Les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 21.

Délibération D24042024-5 Organisation de la semaine scolaire : demande de dérogation pour la rentrée 2024

M. le Maire rappelle que depuis la rentrée 2013, la loi pour la Refonte de l'Ecole de la République organise le temps scolaire sur neuf demi-journées. Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 vient redonner aux collectivités la possibilité de réorganiser le temps scolaire sur quatre jours. Une dérogation est donc possible sur autorisation de la directrice académique des services de l'éducation nationale. Cette demande de dérogation doit être portée conjointement par la commune et le conseil d'école et doit proposer une organisation scolaire qui respecte le cadre journalier et hebdomadaire fixé par le décret.

M. le Maire propose de demander à Mme la directrice académique des services de l'éducation nationale une dérogation, dans un souci d'allègement des dépenses communales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

De demander le maintien d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur neuf demi-journées, portant ainsi à 4 jours l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2024-2025.

<u>Délibération D24042024-6</u> Subvention à l'école publique pour voyage scolaire avec nuitées – principe d'attribution

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises certaines années précédentes pour accorder une subvention de 1500€ à l'école publique à l'occasion de voyages scolaires avec nuitées.

Il fait part d'une demande de M. MARCON, Directeur de l'école Publique de Coulommiers-la-Tour, sollicitant l'utilisation d'une telle subvention pour la sortie de fin d'année des élèves au zoo de Beauval en l'absence de voyage scolaire avec nuitées cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide qu'une subvention de 1500€ pourra être attribuée à l'école publique à raison d'une fois par année civile exclusivement à l'occasion d'un voyage scolaire avec nuitées, cette décision n'engageant évidemment que la mandature présente.



COMMUNE DE COULOMMIERS-LA-TOUR

Délibération D24042024-7 Subvention pour voyage scolaire à l'école privée Saint Jean Baptiste

M. le Maire fait lecture d'une demande de subvention de l'APEL (Association de Parents d'Elèves de Ecole privée Saint-Jean-Baptiste) pour un séjour pédagogique en Auvergne, auquel participent 7 enfants domiciliés à Coulommiers-la-Tour. Il propose d'attribuer une aide de 35€ par enfant participant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers décident de verser à l'APEL une subvention de 35€ par enfant soit une dépense communale pour 7 enfants de 245 € qui sera imputée au compte 6574.

Points abordés sans délibération et questions diverses :

Logement dit de la Mairie : suite au décès de M. Auville, l'état des lieux a été fait ce jour. Avant la remise en location, il est prévu de rafraichir le logement (réunion de la commission travaux semaine 18)

Antenne relais Bouygues : avis favorable du conseil pour l'implantation éventuelle près de la salle des fêtes.

Défense incendie : prévoir le remplacement de la borne incendie rue de la Touzerie – OJ prochain conseil **Salle des fêtes** : refus de location week-end des 4 et 5 mai.

Aménagements de voirie : pour information, devis demandé à Ets Vernat pour travaux de bordurage chemin de la Forêt.

Feu d'artifice : devis Pyroconcept retenu pour 1315 €

Procès-verbal de la séance du 24/04/2024 arrêté le 30/05/2024 Le Maire, Le secrétaire de séance, SOUVRAIN Alain SERREAU Evelyne